

 <p>N°18814</p>	<p><b>Procès-verbal</b></p> <p><b>Conseil Communautaire du 15 février 2024</b></p>
<p>Le 15 février 2024 à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 6 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Arsac, sous la présidence de M. Didier MAU.</p>	<p><b>Présents :</b></p> <p><b>ARCINS :</b> Claude GANELON - <b>ARSAC :</b> Frédéric AURIER, Monique DIGEON - <b>CUSSAC FORT MEDOC :</b> Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN (sauf délibération 1) - <b>LABARDE :</b> Matthieu FONMARTY - <b>LAMARQUE :</b> Dominique SAINT-MARTIN - <b>LE PIAN MEDOC :</b> Didier MAU (sauf délibération 13), Christian VELLA, Annie BEZAC, Christian DECAUDIN, Laurence GANELON, Alexis TOUSSAINT - <b>LUDON MEDOC :</b> Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS - <b>MACAU :</b> Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE - <b>MARGAUX-CANTENAC :</b> Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE - <b>SOUSSANS :</b> Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE</p> <p><b>Absents excusés :</b></p> <p>Laurent CADUSSEAU, Huguette PANOZZO pouvoir à Monique DIGEON, Marie-Christine SEGUIN (délibération 1), Didier MAU (Délibération 13), Christine CORNET pouvoir à Annie BEZAC, Franck SIMONNET pouvoir à Christian VELLA, Michel DE ZEN pouvoir à Martine VALLIER, Guillaume LAFON pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Jessica DUNIAUD, Allan SICHEL</p>
<p><b>Secrétaire de séance :</b> Sylvain LALANNE</p>	<p><b>Conseillers en exercice :</b> 32 <b>Quorum :</b> 17 <b>Présents :</b> - 23 (délibérations 1 et 13) - 24 (sauf délibérations 1 et 13) <b>Votants :</b> - 28 (délibérations 1 et 13) - 29 (sauf délibérations 1 et 13)</p>

#### Ordre du jour :

DL2024_1502_1 Procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 novembre 2023 - Approbation
DL2024_1502_2 Modification de la composition des commissions thématiques intercommunales - Décision
DL2024_1502_3 Convention relative à la participation volontaire de fonctionnement allouée au SDIS 33 pour l'année 2024 - Approbation
DL2024_1502_4 Modification des règlements de fonctionnement des multi-accueils et micro-crèches - Adoption
DL2024_1502_5 Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029 - Approbation
DL2024_1502_6 Avenant de prolongation 2024 au Contrat pour l'Action à la Performance (CAP) barème F CITEO et aux contrats de reprise des matériaux issus du tri sélectif des emballages ménagers - Approbation
DL2024_1502_7 Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2023 - Porter à connaissance
DL2024_1502_8 Tenue du débat sur le Rapport portant sur les Orientations Budgétaires 2024
DL2024_1502_9 Budget Assainissement collectif 2023 - Décision modificative n°1 - Correction - Approbation
DL2024_1502_10 Budget Principal - Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 - Autorisation
DL2024_1502_11 Budget annexe Assainissement collectif - Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 - Autorisation
DL2024_1502_12 Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable sur le budget principal - Exercice 2024 - Approbation
DL2024_1502_13 Recours à la mission de bilan professionnel proposée par le Centre de Gestion de la Gironde - Décision
DL2024_1502_14 Tableau des effectifs - Modification - Décision

#### DL2024\_1502\_1 Procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 novembre 2023 - Approbation

Rapporteur : Didier MAU

**Votants pour :** Claude GANELON, Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Huguette PANOZZO, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Dominique SAINT-MARTIN, Didier MAU, Christian VELLA, Franck SIMONNET, Annie BEZAC, Christine CORNET, Christian DECAUDIN, Laurence GANELON, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Guillaume LAFON, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 novembre 2023 tel qu'annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Approuve le procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 novembre 2023 tel qu'annexé à la présente délibération.**

## DL2024\_1502\_2 Modification de la composition des commissions thématiques intercommunales – Décision

Rapporteur : Didier MAU

**Votants pour :** Claude GANELON, Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Huguette PANOZZO, Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN, Matthieu FONMARTY, Dominique SAINT-MARTIN, Didier MAU, Christian VELLA, Franck SIMONNET, Annie BEZAC, Christine CORNET, Christian DECAUDIN, Laurence GANELON, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Guillaume LAFON, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2020 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Médoc Estuaire conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-21, L. 2121-22, L5211-1 et L5211-40-1 ;

Vu la délibération n° DL2020\_0207\_20 du 2 juillet 2020 concernant la création et la composition des commissions thématiques intercommunales ;

Considérant les candidatures proposées afin de modifier la composition de certaines commissions du fait de défections d'élus portées à la connaissance de la Communauté de Communes.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide de procéder à un vote à main levée.**

► **Considérant les résultats du scrutin, proclame la modification et rappelle la composition des différentes commissions ainsi qui suit :**

Commission Développement économique				
Vice-présidente		COLMONT-DIGNEAU	Chrystel	Nombre de voix
ARCINS	Titulaires	GUINARD	Yannick	
		BARBIER	Jean-Baptiste	
	Suppléant	GANELON	Claude	
ARSAC	Titulaires	AURIER	Frédéric	
		CADUSSEAU	Laurent	
	Suppléant	GAILLARD	Jean-Yves	
CUSSAC FORT MEDOC	Titulaires	GUICHOUX	Alain	
		BOIS	Isabelle	
	Suppléant	LE BOT	Stéphane	
LABARDE	Titulaires	DURAND	Loétitia	
		TROQUEREAU	Sophie	
	Suppléant	PIRES	Ingrid	
LAMARQUE	Titulaires	RONDEL	Cédric	
		LEITAO	Mariana	
	Suppléant	LAJOUX	Audrey	
LE PIAN MEDOC	Titulaires	DECAUDIN	Christian	
		DELPECH	Thierry	
	Suppléant	LAUTRETTE	Bernard	
LUDON MEDOC	Titulaires	GARCIA	Didier	
		VONTHRON	Thibaut	
	Suppléant	BARBERA	Sandra	
MACAU	Titulaires	BLAZQUEZ	Billy	
		ROBIN	Eric	
	Suppléant	WARNET	Marianne	
MARGAUX-CANTENAC	Titulaires	GRABOT	Julie	
		POHER	Philippe	
	Suppléant	LURTON	Denis	
SOUSSANS	Titulaires	CHEVALIER	Nadia	
		CHAUMEIL	Arnaud	
	Suppléant	DHERS	Frédéric	

<b>Commission Voirie</b>				
<b>Vice-président</b>		<b>GANELON</b>	<b>Claude</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	GANELON	Claude	
	<b>Suppléant</b>	BERNARD	Jean-François	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	GUINARD	Yannick	
	<b>Suppléant</b>	SONGY	Gérard	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	BOSC	Jean-Paul	
	<b>Suppléant</b>	SEEBERGER	Emmanuel	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	GUICHOUX	Alain	
	<b>Suppléant</b>	LARTIGUE	Thierry	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	BLANCHARD	Alain	
	<b>Suppléant</b>	BARES	Patrick	
<b>LE PIAN MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	DESTRIAN	Claude	
	<b>Suppléant</b>	REGAUDIE	Pierre	
<b>LUDON MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	RONDEL	Cédric	
	<b>Suppléant</b>	BES	Alain	
<b>MACAU</b>	<b>Titulaires</b>	JUSTE	Aymeric	
	<b>Suppléant</b>	DUPONT	Jean	
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	SIMONNET	Franck	
	<b>Suppléant</b>	VELLA	Christian	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	MONTFORT	Anthony	
	<b>Suppléant</b>	HEBRARD	Roland	
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	ARDEVEN	Yohann	
	<b>Suppléant</b>	JAUBERT	Vincent	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	LESTAGE	Christophe	
	<b>Suppléant</b>	WARNET	Marianne	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	MOREAU	Guy	
	<b>Suppléant</b>	PIZZOL	Joël	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	MOUILLAC	Laurent	
	<b>Suppléant</b>	CROUAIL	Jean-Pierre	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	POUILLET	Patrice	
	<b>Suppléant</b>	LAURAND	Gaëtan	

<b>Commission Aménagement du territoire/Patrimoine</b>				
<b>Vice-président</b>		<b>GANELON</b>	<b>Claude</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	GANELON	Claude	
	<b>Suppléant</b>	BERNARD	Jean-François	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	GUINARD	Yannick	
	<b>Suppléant</b>	BOSC	Jean-Paul	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	ROSSI-LOPEZ	Sandra	
	<b>Suppléant</b>	DUCOLOMB	Romain	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	GUICHOUX	Alain	
	<b>Suppléant</b>	LARTIGUE	Thierry	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	LE BOT	Stéphane	
	<b>Suppléant</b>	TROQUEREAU	Sophie	
<b>LE PIAN MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	ALLARD	Marielle	
	<b>Suppléant</b>	ALLARD	Jordan	
<b>LUDON MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	RONDEL	Cédric	
	<b>Suppléant</b>	SEGUIN	Odile	
<b>MACAU</b>	<b>Titulaires</b>	LEITAO	Mariana	
	<b>Suppléant</b>	DUPONT	Jean	
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	SIMONNET	Franck	
	<b>Suppléant</b>	TOUSSAINT	Alexis	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	DE ZEN	Michel	
	<b>Suppléant</b>	VALLIER	Martine	
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	CHAIGNON	Emmanuelle	
	<b>Suppléant</b>	JAUBERT	Vincent	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	BANALES	Angélique	
	<b>Suppléant</b>	COLMONT-DIGNEAU	Chrystel	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	GAY	Jean-Marie	
	<b>Suppléant</b>	LURTON	Denis	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	DUPONT	Thibault	
	<b>Suppléant</b>	MAURIN	Annette	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	GOFFRE	Jean-Claude	
	<b>Suppléant</b>	POUILLET	Patrice	

<b>Commission Petite enfance</b>				
<b>Vice-présidente</b>		<b>AURIER</b>	<b>Frédéric</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	SANDRIN	Corinne	
	<b>Suppléant</b>	REBILLOUT	Chantal	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	CHIESA	Nicole	
	<b>Suppléant</b>	AURIER	Frédéric	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	PANOZZO	Huguette	
	<b>Suppléant</b>	ROSSI	Sandra	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	ARAGON	Joëlle	
	<b>Suppléant</b>	HAMON-GILLET	Coralie	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	JUNCK	Mireille	
	<b>Suppléant</b>	ALLARD	Marielle	
<b>LE PIAN MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	ACKERMANN	Sofian	
	<b>Suppléant</b>	CHERBONNEL	Ronan	
<b>LUDON MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	ALEZARD TEIXEIRA	Sylvie	
	<b>Suppléant</b>	ROSES-DUROUSSEAU	Gaëlle	
<b>MACAU</b>	<b>Titulaires</b>	HOSTEINS	Marie-Annick	
	<b>Suppléant</b>	CORNET	Christine	
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	GANELON	Laurence	
	<b>Suppléant</b>	TOUSSAINT	Alexis	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	BARBERA	Sandra	
	<b>Suppléant</b>	LAVEAU RAIGNEAU	Virginie	
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	GARNET	Laëtitia	29
	<b>Suppléant</b>	LAFON	Guillaume	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	JESSON	Delphine	
	<b>Suppléant</b>	EPELVA	Julie	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	PERNEGRE	Chantal	
	<b>Suppléant</b>	LETURQUE	Magali	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	BICHET	Sarah	
	<b>Suppléant</b>	RAMPNOUX	Chantal	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	LECCA	Audrey	
	<b>Suppléant</b>	MILLET	Maryse	

<b>Commission Jeunesse</b>				
<b>Vice-présidente</b>		<b>AURIER</b>	<b>Frédéric</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	SANDRIN	Corinne	
	<b>Suppléant</b>	REBILLOUT	Chantal	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	CHIESA	Nicole	
	<b>Suppléant</b>	AURIER	Frédéric	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	PANOZZO	Huguette	
	<b>Suppléant</b>	ROSSI	Sandra	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	DEBROSSE	Aurélien	
	<b>Suppléant</b>	ARAGON	Joëlle	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	BEAUGER	Denis	
	<b>Suppléant</b>	ALLARD	Jordan	
<b>LE PIAN MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	ALLARD	Marielle	
	<b>Suppléant</b>	TROQUEREAU	Sophie	
<b>LUDON MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	ALEZARD TEIXEIRA	Sylvie	
	<b>Suppléant</b>	ROSES-DUROUSSEAU	Gaëlle	
<b>MACAU</b>	<b>Titulaires</b>	HOSTEINS	Marie-Annick	
	<b>Suppléant</b>	GANELON	Laurence	
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	CORNET	Christine	
	<b>Suppléant</b>	TOUSSAINT	Alexis	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	ROUSSEL	Marjorie	
	<b>Suppléant</b>	GARNET	Laëtitia	
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	LAVEAU RAIGNEAU	Virginie	
	<b>Suppléant</b>	LAFON	Guillaume	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	GALLIEN	Zohra	
	<b>Suppléant</b>	SAVIN DE LARCLAUZE	Anne	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	PERNEGRE	Chantal	
	<b>Suppléant</b>	BUSTILLO	Virginie	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	D'HULSTER	Sandra	
	<b>Suppléant</b>	RAMPNOUX	Chantal	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	LECCA	Audrey	
	<b>Suppléant</b>	MILLET	Maryse	

<b>Commission Tourisme</b>				
<b>Vice-président</b>		<b>FEDIEU</b>	<b>Dominique</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	BARBIER	Jean-Baptiste	
	<b>Suppléant</b>	SANDRIN	Corinne	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	GUINARD	Yannick	
	<b>Suppléant</b>	DUCOLOMB	Romain	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	ALIAS	Laurence	
	<b>Suppléant</b>	CHARBONNIER	Eric	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	GUICHOUX	Alain	
	<b>Suppléant</b>	LE BOT	Stéphane	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	BLANCHARD	Alain	
	<b>Suppléant</b>	REGAUDIE	Pierre	
<b>LE PIAN MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	TROQUEREAU	Sophie	
	<b>Suppléant</b>	ALLARD	Marielle	
<b>LUDON MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	LEITAO	Mariana	
	<b>Suppléant</b>	SEGUIN	Odile	
<b>MACAU</b>	<b>Titulaires</b>	LAJOUX	Audrey	
	<b>Suppléant</b>	PETIT	Chrystèle	
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	BEZAC	Annie	
	<b>Suppléant</b>	VALLIER	Martine	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	BARBERA	Sandra	
	<b>Suppléant</b>	DELAPORTE	Luc	
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	BANALES	Angélique	
	<b>Suppléant</b>	NADALIE	Christine	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	ROBIN	Eric	
	<b>Suppléant</b>	POUILLOUX	Dominique	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	GRABOT	Julie	
	<b>Suppléant</b>	LURTON	Denis	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	FONSECA	Rose-Marie	
	<b>Suppléant</b>	CHAUMEIL	Arnaud	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	OLLIVOT	Christelle	
	<b>Suppléant</b>	CHEVALIER	Nadia	

<b>Commission Cohésion sociale/Prévention</b>				
<b>Vice-présidente</b>		<b>MARTIN</b>	<b>Sophie</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	REBILLOUT	Chantal	
	<b>Suppléant</b>	CHIESA	Nicole	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	SANDRIN	Corinne	
	<b>Suppléant</b>	DIGEON	Monique	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	CHAVANNE	Arlette	
	<b>Suppléant</b>	PHOENIX	Yoann	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	DUSSOUCHAUD	Claudie	
	<b>Suppléant</b>	JUNCK	Mireille	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	BLANCHARD	Alain	
	<b>Suppléant</b>	ALLARD	Marielle	
<b>LE PIAN MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	DELABIE	Anaïs	
	<b>Suppléant</b>	PIRES	Ingrid	
<b>LUDON MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	HARDOUIN	Stéphane	
	<b>Suppléant</b>	HOSTEINS	Marie-Annick	
<b>MACAU</b>	<b>Titulaires</b>	ALEZARD TEIXEIRA	Sylvie	
	<b>Suppléant</b>	BEZAC	Annie	
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	DOMINGOS	Emmanuel	
	<b>Suppléant</b>	SOLTANI	Arlette	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	POLI	Nathalie	
	<b>Suppléant</b>	DELAPORTE	Luc	
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	LAFON	Guillaume	
	<b>Suppléant</b>	SAVIN DE LARCLAUZE	Anne	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	GALLIEN	Zohra	
	<b>Suppléant</b>	EYZAT	Béatrice	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	D'HULSTER	Sandra	
	<b>Suppléant</b>	POUILLOUX	Dominique	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	OLLIVOT	Christelle	
	<b>Suppléant</b>	BRUNET	Sandrine	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	CHEVALIER	Nadia	
	<b>Suppléant</b>			

<b>Commission Sécurité</b>				
<b>Vice-président</b>		<b>FONMARTY</b>	<b>Matthieu</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	AMBROSINO	Yves	
		FALEMPIN	André	
	<b>Suppléant</b>	GUINARD	Yannick	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	SONGY	Gérard	
		PHOENIX	Yoann	
	<b>Suppléant</b>	LAFRENOY	Dominique	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	BEAUGER	Denis	
		BLANCHARD	Alain	
	<b>Suppléant</b>	HAMON-GILLET	Coralie	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	LIAUBET	Dominique	
		FONMARTY	Matthieu	
	<b>Suppléant</b>	VITAL	Stéphane	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	HARDOUIN	Stéphane	
		BES	Alain	
	<b>Suppléant</b>	RONDEL	Cédric	
<b>LE PIAN MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	POMIES	Séverine	
		COUEPEL	Xavier	
	<b>Suppléant</b>	VELLA	Christian	
<b>LUDON MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	BORDES	Olivier	
		MONTFORT	Anthony	
	<b>Suppléant</b>	DE ZEN	Michel	29
<b>MACAU</b>	<b>Titulaires</b>	LESTAGE	Christophe	
		LALANNE	Sylvain	
	<b>Suppléant</b>			
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	FABAREZ	Jean-Pierre	
		PERNEGRE	Chantal	
	<b>Suppléant</b>	DARRIET	Fabrice	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	CROUAIL	Jean-Pierre	
		GOFFRE	Jean-Claude	
	<b>Suppléant</b>	MILLET	Maryse	

<b>Commission Collecte, traitement et valorisation des ordures ménagères et déchets</b>				
<b>Vice-président</b>		<b>FONMARTY</b>	<b>Matthieu</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	AMBROSINO	Yves	
		FALEMPIN	André	
	<b>Suppléant</b>	GUINARD	Yannick	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	DIGEON	Monique	
		BOUDOU	Catherine	
	<b>Suppléant</b>	BOSC	Jean-Paul	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	LE BOT	Stéphane	
		FEDIEU	Dominique	
	<b>Suppléant</b>	GUICHOUX	Alain	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	REGAUDIE	Pierre	
		FONMARTY	Matthieu	
	<b>Suppléant</b>	DESTRIAN	Claude	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	SAINT-MARTIN	Dominique	
		SEGUIN	Odile	
	<b>Suppléant</b>	BASTARD	Sébastien	
<b>LE PIAN MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	DUPONT	Jean	
		TOUSSAINT	Alexis	
	<b>Suppléant</b>	VELLA	Christian	
<b>LUDON MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	VALLIER	Martine	
		ROUSSEL	Marjorie	29
	<b>Suppléant</b>	SOLTANI	Arlette	29
<b>MACAU</b>	<b>Titulaires</b>	BOITEL	Michel	
		EPELVA	Julie	
	<b>Suppléant</b>	LALANNE	Sylvain	
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	PERNEGRE	Chantal	
		EYZAT	Béatrice	
	<b>Suppléant</b>	GRABOT	Julie	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	JAROUSSEAU	Nicolas	
		FONSECA	Rose-Marie	
	<b>Suppléant</b>	GOFFRE	Jean-Claude	

Commission Transition énergétique, écologique et environnementale				
Vice-présidente		PALIN	Karine	Nombre de voix
ARCINS	Titulaires	LAFORGE	Franck	
	Suppléant	VOISIN	Olivier	
ARSAC	Titulaires	BARBIER	Jean-Baptiste	
	Suppléant	DIGEON	Monique	
CUSSAC FORT MEDOC	Titulaires	ALIAS	Laurence	
	Suppléant	BOUDOU	Catherine	
LABARDE	Titulaires	LE BOT	Stéphane	
	Suppléant	JUNCK	Mireille	
LAMARQUE	Titulaires	FEDIEU	Dominique	
	Suppléant	ALLARD	Jordan	
LE PIAN MEDOC	Titulaires	ACKERMANN	Sofian	
	Suppléant	DESTRIAN	Claude	
LUDON MEDOC	Titulaires	LEITAO	Mariana	
	Suppléant	LAJOUX	Audrey	
MACAU	Titulaires	SEGUIN	Odile	
	Suppléant	DUPONT	Jean	
MARGAUX-CANTENAC	Titulaires	SIMONNET	Franck	
	Suppléant	TOUSSAINT	Alexis	
SOUSSANS	Titulaires	ROUSSEL	Marjorie	
	Suppléant	CHAIGNON	Emmanuelle	
ARCINS	Titulaires	VONTHRON	Thibaut	
	Suppléant	BOITEL	Michel	
ARSAC	Titulaires	SAVIN DE LARCLAUZE	Anne	
	Suppléant	QUETEL	Dominique	
CUSSAC FORT MEDOC	Titulaires	MORISSEAU	Sébastien	
	Suppléant	PERNEGRE	Chantal	
LABARDE	Titulaires	HURSTEMANS	Thérèse	
	Suppléant	JAROUSSEAU	Nicolas	
LAMARQUE	Titulaires	DI NATALE	Bruno	
	Suppléant	GOFFRE	Jean-Claude	

Commission Eau/Assainissement				
Vice-président		SAINT-MARTIN	Dominique	Nombre de voix
ARCINS	Titulaires	AMBROSINO	Yves	
	Suppléant	GUINARD	Yannick	
ARSAC	Titulaires	VOISIN	Olivier	
	Suppléant	SONGY	Gérard	
CUSSAC FORT MEDOC	Titulaires	BOSC	Jean-Paul	
	Suppléant	DIGEON	Monique	
LABARDE	Titulaires	GUICHOUX	Alain	
	Suppléant	BLANCHARD	Alain	
LAMARQUE	Titulaires	FEDIEU	Dominique	
	Suppléant	BARES	Patrick	
LE PIAN MEDOC	Titulaires	DESTRIAN	Claude	
	Suppléant	LIAUBET	Dominique	
LUDON MEDOC	Titulaires	RONDEL	Cédric	
	Suppléant	BES	Alain	
MACAU	Titulaires	BASTARD	Sébastien	
	Suppléant	VELLA	Christian	
MARGAUX-CANTENAC	Titulaires	TOUSSAINT	Alexis	
	Suppléant	PONCELET	Christine	
SOUSSANS	Titulaires	VALLIER	Martine	
	Suppléant	MONTFORT	Anthony	
ARCINS	Titulaires	VERT	Béatrice	
	Suppléant	JAUBERT	Vincent	
ARSAC	Titulaires	BOITEL	Michel	
	Suppléant	LALANNE	Sylvain	
CUSSAC FORT MEDOC	Titulaires	MOREAU	Guy	
	Suppléant	MOUILLAC	Laurent	
LABARDE	Titulaires	PIZZOL	Joël	
	Suppléant	SORBIER	Jean-Charles	
LAMARQUE	Titulaires	CROUAIL	Jean-Pierre	
	Suppléant	DI NATALE	Bruno	

Commission Finances				
Vice-présidente		DUCAMP	Philippe	Nombre de voix
ARCINS	Titulaires	GANELON	Claude	
		BERNARD	Jean-François	
	Suppléant	LAFORGE	Franck	
ARSAC	Titulaires	CHARBONNIER	Eric	
		GAILLARD	Jean-Yves	
	Suppléant	AURIER	Frédéric	
CUSSAC FORT MEDOC	Titulaires	SEGUIN	Marie-Christine	
		GUICHOUX	Alain	
	Suppléant	BOIS	Isabelle	
LABARDE	Titulaires	REGAUDIE	Pierre	
		DELABIE	Anaïs	
	Suppléant	FONMARTY	Matthieu	
LAMARQUE	Titulaires	HARDOUIN	Stéphane	
		LAJOUX	Audrey	
	Suppléant	SEGUIN	Odile	
LE PIAN MEDOC	Titulaires	LAUTRETTE	Bernard	
		DECAUDIN	Christian	
	Suppléant	DOMINGOS	Emmanuel	
LUDON MEDOC	Titulaires	CABEZAS	Denis	
		GONZALEZ	Frédéric	29
	Suppléant	GARCIA	Didier	29
MACAU	Titulaires	LALANNE	Sylvain	
		LESTAGE	Christophe	
	Suppléant	SAVIN DE LARCLAUZE	Anne	
MARGAUX-CANTENAC	Titulaires	HURSTEMANS	Thérèse	
		BUSTILLO	Virginie	
	Suppléant	POHER	Philippe	
SOUSSANS	Titulaires	SORBIER	Jean-Charles	
		MAURIN	Annette	
	Suppléant	RAMPNOUX	Chantal	

### DL2024\_1502\_3 Convention relative à la participation volontaire de fonctionnement allouée au SDIS 33 pour l'année 2024 - Approbation

Rapporteur : Didier MAU

**Votants pour :** Claude GANELON, Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Huguette PANOZZO, Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN, Matthieu FONMARTY, Dominique SAINT-MARTIN, Didier MAU, Christian VELLA, Franck SIMONNET, Annie BEZAC, Christine CORNET, Christian DECAUDIN, Laurence GANELON, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Guillaume LAFON, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Vu l'arrêté préfectoral date du 30 avril 2020 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Médoc Estuaire (CdC), conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 3.3.6 « Défense incendie » desdits statuts rédigé comme suit :

« La Communauté de Communes assure la prise en charge des contributions communales prévues à l'article L1424-1-1 du CGCT et des contributions librement acceptées par les communes en 2018.

Elle est compétente en matière de gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. »

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS 33) a délibéré le 20 novembre 2023 pour inviter la CdC à reconduire en 2024 la participation volontaire allouée par les EPCI et les communes du Département à son financement. Le montant de cette subvention de fonctionnement allouée par la CdC s'établit à 18 616.52 €, identique à celui sollicité en 2023.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Approuve les termes de la convention relative à la participation volontaire de fonctionnement allouée au SDIS 33 pour l'année 2024 telle qu'annexée à la présente délibération.**

► **Autorise le Président à signer ladite convention.**

### DL2024\_1502\_4 Modification des règlements de fonctionnement des multi-accueils et micro-crèches - Adoption

Rapporteur : Frédéric AURIER

**Votants pour :** Claude GANELON, Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Huguette PANOZZO, Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN, Matthieu FONMARTY, Dominique SAINT-MARTIN, Didier MAU, Christian VELLA, Franck SIMONNET, Annie BEZAC, Christine CORNET, Christian DECAUDIN, Laurence GANELON, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Guillaume LAFON, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Par délibération n°DL2023\_0202\_3 du 2 février 2023, le Conseil Communautaire a adopté les règlements de fonctionnement applicables au sein des structures suivantes : Petits Pas, Petits Bouchons, les Milous et Picoti.

Vu l'avis de la Commission Petite enfance du 21 décembre 2023 et afin de mettre à jour les agréments modulés et le profil des professionnels intervenant au sein de ces établissements, il convient de modifier les règlements de fonctionnement des 4 structures.

Les modifications à apporter concernent :

- Microcrèche Les Milous, rubrique « personnel » : ajout des tâches de l'auxiliaire de puériculture ;
- Pour les 4 structures : modification des capacités d'accueil (agrèments modulés) sur certains créneaux.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Adopte les nouveaux règlements de fonctionnement des multi-accueils et micro-crèches, tels qu'annexés à la présente délibération, applicables à compter de février 2024.**

### **DL2024\_1502\_5 Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029 - Approbation**

Rapporteur : Matthieu FONMARTY

**Votants pour** : Claude GANELON, Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Huguette PANOZZO, Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN, Matthieu FONMARTY, Dominique SAINT-MARTIN, Didier MAU, Christian VELLA, Franck SIMONNET, Annie BEZAC, Christine CORNET, Christian DECAUDIN, Laurence GANELON, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Guillaume LAFON, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

En application de l'article L. 541-10-6 du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les éléments d'ameublement, la prévention et la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) doivent être assurées par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

Le nouveau cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'éléments d'ameublement, adopté par l'arrêté interministériel du 12/10/2023, publié le 18/10/2023, fixe de nouveaux objectifs de taux de collecte séparée de 45% en 2024 à 51% en 2028 (en proportion des quantités mises sur le marché), de taux de valorisation des DEA collectés séparément de 90% en 2024 à 94% en 2028 et de taux de recyclage de 51% en 2024 à 55% en 2028 pour la nouvelle période (2024-2029).

Il fixe les barèmes de soutiens pour la collecte séparée et non séparée.

Ecomaison, Valdelia et Valobat ont fait acte de candidature à l'agrément.

Il est proposé de conclure un nouveau contrat : le Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029 avec les éco-organismes lorsqu'ils seront agréés.

Le Contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes précités, de la gestion des DEA collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD), ainsi que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des éléments d'ameublement et de la communication.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Approuve le Contrat territorial pour la collecte séparée du Déchets d'Éléments d'Ameublement en vue de leur collecte, traitement et recyclage pour la période 2024-2029.**

► **Autorise le Président à signer le Contrat territorial avec les éco-organismes désignés ainsi que tous les actes relatifs aux modalités d'application de ce contrat.**

*Alexis TOUSSAINT demande si la phrase « Il fixe les barèmes de soutien pour la collecte séparée et non séparée » signifie que la CdC paiera le même prix peu importe l'organisme choisi. Matthieu FONMARTY répond que ce sera certainement le mieux-disant qui remportera le marché et qu'il ne voit pas l'intérêt d'avoir 3 candidats s'ils proposent tous le même tarif. Il ajoute que c'est le cahier des charges qui fixe les éléments avec des pourcentages obligatoires et que les barèmes de soutien feront ensuite l'objet d'une négociation avec les 3 candidats.*

### **DL2024\_1502\_6 Avenant de prolongation 2024 au Contrat pour l'Action à la Performance (CAP) barème F CITEO et aux contrats de reprise des matériaux issus du tri sélectif des emballages ménagers - Approbation**

Rapporteur : Matthieu FONMARTY

**Votants pour** : Claude GANELON, Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Huguette PANOZZO, Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN, Matthieu FONMARTY, Dominique SAINT-MARTIN, Didier MAU, Christian VELLA, Franck SIMONNET, Annie BEZAC, Christine CORNET, Christian DECAUDIN, Laurence GANELON, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Guillaume LAFON, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Vu l'arrêté L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2018-1801-21 autorisant la signature du Contrat pour l'Action à la Performance (CAP) barème F CITEO ;

Vu la délibération n°2018-1801-22 autorisant la signature du Contrat pour la collecte et le traitement des déchets papiers CITEO ;

Considérant la signature du Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) barème F n° CL033055-4600005320 contracté avec CITEO et prenant effet initialement le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Considérant la signature du Contrat n° CL033055-4600006236 pour les papiers graphiques contracté avec CITEO et prenant effet initialement le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Considérant que ces contrats ont jusqu'ici fait l'objet d'un total de cinq avenants, à la suite d'évolution du cahier des charges ;

Considérant que le terme actuel des contrats a été fixé au 31 décembre 2023, date à laquelle devait expirer l'agrément de la société agréée pour l'année 2023 mais que le cahier des charges applicable à compter du 01 janvier 2024 prévoit, au titre de la coordination des éco-organismes de la filière, réalisée sous l'égide d'un organisme coordonnateur, un contrat-type unique à destination des collectivités locales ;

Considérant que ce contrat-type unique sera mis à disposition des collectivités locales seulement à la suite de l'agrément de l'organisme coordonnateur de la filière ;

Considérant que, dans ces conditions, sous réserve du ré-agrément des éco-organismes de la filière, il est nécessaire d'assurer la continuité des soutiens et de la reprise auprès des collectivités locales contractantes d'un contrat au 31 décembre 2023 et ce jusqu'à la signature du contrat type unique, tant pour les emballages ménagers que pour les imprimés papiers et papiers à usage graphique.

Considérant que CITEO a proposé de prolonger le contrat jusqu'au 31 décembre 2024 et d'étendre son périmètre aux imprimés papiers et papiers à usage graphique ;

Considérant que le contrat qui correspond aux contrats-types visés à l'article 5.2.1.1 (contractualisation) et l'article 7 (information et sensibilisation) du cahier des charges 2024, doit par ailleurs être mis en conformité avec les dispositions de ce dernier ;

Considérant que le contrat-type unique, une fois signé, est substitué au contrat ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Approuve les termes de l'avenant 2024 qui a pour objet d'assurer, dans le cadre du contrat, la continuité au 1<sup>er</sup> janvier 2024 des soutiens et de la reprise prévue au contrat au titre des emballages ménagers, et de l'étendre aux imprimés papiers et papiers à usage graphique. Il a également pour objet de mettre en conformité le contrat avec le cahier des charges 2024.**

► **Autorise le Président à signer dès transmission, les éventuels avenants de mise en conformité avec le cahier des charges 2024.**

► **Autorise le Président à signer tous les contrats ou avenants aux contrats des repreneurs ayant un lien avec le contrat CITEO.**

---

## **DL2024\_1502\_7 Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2023 - Porter à connaissance**

Rapporteur : Philippe DUCAMP

**Votants pour** : Claude GANELON, Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Huguette PANOZZO, Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN, Matthieu FONMARTY, Dominique SAINT-MARTIN, Didier MAU, Christian VELLA, Franck SIMONNET, Annie BEZAC, Christine CORNET, Christian DECAUDIN, Laurence GANELON, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Guillaume LAFON, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi),

Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Le Président informe l'assemblée que les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport concerne le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport appréhende tout d'abord la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle / vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, ce rapport doit également comporter « un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles. »

Ce rapport doit présenter également les politiques menées par la collectivité sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport 2023 sur l'égalité femmes-hommes, annexé à la présente délibération, est présenté préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2024.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Prend acte de la présentation du rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes tel qu'annexé à la présente délibération.**

*Philippe DUCAMP indique qu'il y a peu d'évolution dans les répartitions par rapport au précédent rapport et que les situations ont très peu évolué.*

*Denis CABEZAS s'interroge sur la répartition hommes/femmes sur les salaires car il y a des différences, à part sur les catégories C, où l'on voit que ce sont les hommes qui ont des salaires supérieurs à ceux des femmes et demande s'il y a une explication. Philippe DUCAMP explique qu'il y a une question d'ancienneté et que les temps partiels se font plus chez les femmes.*

---

#### **DL2024\_1502\_8 Tenue du débat sur le Rapport portant sur les Orientations Budgétaires 2024**

---

Rapporteur : Philippe DUCAMP

**Votants pour :** Claude GANELON, Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Huguette PANOZZO, Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN, Matthieu FONMARTY, Dominique SAINT-MARTIN, Didier MAU, Christian VELLA, Franck SIMONNET, Annie BEZAC, Christine CORNET, Christian DECAUDIN, Laurence GANELON, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Guillaume LAFON, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

---

Selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration proprement dite du budget primitif est précédée, pour les communes de plus de 3 500 habitants et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, par la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire.

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe), le rapport d'orientation budgétaire fait l'objet d'un débat dont il est pris acte par d'une délibération spécifique du Conseil Communautaire.

Le rapport d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année à venir.

Le débat qui s'ensuit permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024 est annexé à la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 1<sup>er</sup> février 2024,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'issue de la présentation et du débat, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Prend acte de la teneur des propos du débat consécutif à la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024 tel qu'annexé à la présente délibération.**

*Philippe DUCAMP reprend les points importants et remercie les services, la Directrice des finances et le Directeur général des services.*

*Il attire l'attention sur l'article 191 des principales mesures de la LFI intéressant les collectivités locales, qui oblige « pour les collectivités et groupements de plus de 3 500 habitants de présenter dans une annexe à leur compte administratif 2024 les dépenses d'investissement qui contribuent positivement ou négativement (ou qui sont neutres) à tout ou partie des objectifs de transition écologique », en indiquant que ce que l'on appelle le « budget vert » est une obligation que l'on ne sait pas faire techniquement et dont les modalités ne sont pas connues, ce qui rend les choses compliquées.*

*Il informe ensuite de l'existence d'une « coquille » dans le document qui a été remis, qui sera retirée du document définitif pour éviter toute confusion, sur la prospective 2024 à la page 18, où il est indiqué à tort qu'il n'est pas envisagé de recours à l'emprunt contrairement aux conclusions du ROB.*

*Concernant les recettes de fonctionnement, il indique que les recettes familles ont augmenté par rapport à l'an dernier mais qu'il faudra certainement retravailler les tarifs, comme cela a déjà été annoncé, puisqu'ils sont restés longtemps à un coût qu'aujourd'hui la collectivité ne peut plus supporter, l'écart entre la dépense faite par la collectivité et la contribution des familles étant trop important. Il ajoute que cela a été débattu en commission Finances et qu'il serait vertueux de pouvoir arriver à un 50/50 qui paraît tout à fait raisonnable.*

*Soulignant le niveau d'épargne nette atteint en 2023, il remercie l'ensemble des services et des acteurs car il rappelle qu'il avait prédit l'an dernier une situation autour du 0, voire même en dessous, donc de gros efforts ont été faits par tous et il tient à le saluer parce que les marges sont faibles et le sont de plus en plus.*

---

#### **DL2024\_1502\_9 Budget Assainissement collectif 2023 - Décision modificative n°1 - Correction - Approbation**

---

Rapporteur : Philippe DUCAMP

**Votants pour :** Claude GANELON, Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Huguette PANOZZO, Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN, Matthieu FONMARTY, Dominique SAINT-MARTIN, Didier MAU, Christian VELLA, Franck SIMONNET, Annie BEZAC, Christine CORNET, Christian DECAUDIN, Laurence GANELON, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Guillaume LAFON, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

---

Vu la délibération n°2023\_3003\_31 du 30 mars 2023 approuvant le budget annexe Assainissement collectif de la Communauté de Communes Médoc Estuaire,

La décision modificative n°1 avait pour objet de procéder à des ajustements de crédits budgétaires en investissements entre code opérations ainsi qu'à la correction des reports antérieurs 2022.

Une erreur sur le chapitre 20 est à relever et à corriger en supprimant la précision dont op 10 029 – 351 740 €.

Le budget 351 740 € concerne donc bien le chapitre 20 (sans affectation d'opération).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Approuve la correction détaillée ci-dessus sur la décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement collectif pour l'année 2023.**

---

#### **DL2024\_1502\_10 Budget Principal - Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 - Autorisation**

---

Rapporteur : Philippe DUCAMP

**Votants pour :** Claude GANELON, Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Huguette PANOZZO, Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN, Matthieu FONMARTY, Dominique SAINT-MARTIN, Didier MAU, Christian VELLA, Franck SIMONNET, Annie BEZAC, Christine CORNET, Christian DECAUDIN, Laurence GANELON, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Guillaume LAFON, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

---

Monsieur le rapporteur rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget [...], ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »*

Ainsi, pour ce qui concerne le budget principal de la CdC, le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2023 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») s'élève à 872 963.30 €.

Conformément aux textes applicables, le plafond mobilisable est donc de 218 240.83 €.

Les dépenses d'investissement qui pourraient être engagées avant le vote du budget sont les suivantes :

- Article 2158 – 36000 € (outillage technique dont chaudière, adoucisseur, bacs, bornes à verres) ;
- Article 2128 – 5 500 € (matériel divers dont rayonnages)
- Article 2183 – 5 400 € (matériel informatique)
- Article 2031 – 3 600 € (études dont MOE vidéoprotection).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du budget principal dans l'attente du vote du budget primitif 2024 dans les conditions ci-dessus exposées.**

---

#### **DL2024\_1502\_11 Budget annexe Assainissement collectif - Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 - Autorisation**

---

Rapporteur : Philippe DUCAMP

**Votants pour :** Claude GANELON, Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Huguette PANOZZO, Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN, Matthieu FONMARTY, Dominique SAINT-MARTIN, Didier MAU, Christian VELLA, Franck SIMONNET, Annie BEZAC, Christine CORNET, Christian DECAUDIN, Laurence GANELON, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Guillaume LAFON, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

---

Monsieur le rapporteur rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget [...], ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »*

Ainsi, pour ce qui concerne le budget annexe Assainissement collectif de la CdC, le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2023 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») s'élève à 1 159 110.35 €.

Conformément aux textes applicables, le plafond mobilisable est donc de 289 777.59 €.

Les dépenses d'investissement qui pourraient être engagées avant le vote du budget 2024 sont les suivantes :

- Création d'un trop-plein sur réseau rue Abbé Frémont ARSAC - Code article 21 532 pour 25 000 € HT

- Opération 10024 (Le Pian - Travaux réhabilitation réseaux 2022) au code article 2317 pour 65 000 € HT (travaux d'urgence de réparation de réseau effondré secteur Grammont)
- Etude step Cussac – analyse de fonctionnalité zones humides et recensement espèces invasive au code article 2031 pour 2 900 € HT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du budget annexe Assainissement collectif dans l'attente du vote du budget primitif 2024 dans les conditions ci-dessus exposées.**

---

#### **DL2024\_1502\_12 Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable sur le budget principal - Exercice 2024 - Approbation**

---

Rapporteur : Philippe DUCAMP

**Votants pour** : Claude GANELON, Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Huguette PANOZZO, Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN, Matthieu FONMARTY, Dominique SAINT-MARTIN, Didier MAU, Christian VELLA, Franck SIMONNET, Annie BEZAC, Christine CORNET, Christian DECAUDIN, Laurence GANELON, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Guillaume LAFON, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

---

Monsieur le Trésorier a communiqué la décision de la commission de surendettement de la Banque de France d'imposer une mesure de plan avec effacement partiel des dettes d'un administré sur le budget principal. Ces créances irrécouvrables représentent la somme de 362.25 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Approuve l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ci-dessus exposées, pour un montant de 362.25 € sur le budget principal.**

► **Dit que les dépenses, prévues au budget primitif du budget principal 2024, seront imputées à l'article 6542 « créances éteintes ».**

► **Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

---

#### **DL2024\_1502\_13 Recours à la mission de bilan professionnel proposée par le Centre de Gestion de la Gironde - Décision**

---

Rapporteur : Philippe DUCAMP

**Votants pour** : Claude GANELON, Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Huguette PANOZZO, Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN, Matthieu FONMARTY, Dominique SAINT-MARTIN, Christian VELLA, Franck SIMONNET, Annie BEZAC, Christine CORNET, Christian DECAUDIN, Laurence GANELON, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Guillaume LAFON, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

---

La Communauté de Communes a délibéré en septembre 2023 afin de pouvoir recourir à la mission d'accompagnement en évolution professionnelle, dénommée à présent mission de bilan professionnel, proposée par le Centre de Gestion. La convention-cadre s'y rapportant a été signée par le Président.

Pour répondre à l'évolution des charges salariales de fonctionnement du service, le Conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de modifier le tarif de la mission, avec une nouvelle tarification qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Afin d'actualiser les modalités conventionnelles du recours à cette mission, il convient de délibérer à nouveau pour autoriser le Président ou son représentant à signer la nouvelle convention-cadre qui annule et remplace la précédente.

Pour rappel, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose aux collectivités du département de la Gironde et à leurs établissements publics une mission de bilan professionnel visant à accompagner leurs agents en recherche d'une transition professionnelle.

Ce bilan professionnel, effectué par un conseiller en évolution professionnelle du Centre de Gestion spécifiquement formé et habilité à cet effet, vise à déterminer un projet professionnel correspondant aux aptitudes et attentes de l'agent bénéficiaire de cet accompagnement. Il se déroule sur une période de six mois, pour une durée totale pouvant varier entre trente et quarante heures.

Le recours à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention-cadre.

Chaque demande de bilan professionnel fait par la suite l'objet d'une saisine du Centre de Gestion de la Gironde, formulée conjointement par la collectivité et l'agent concerné. Une réunion tripartite réunissant le Centre de Gestion, la collectivité et l'agent est alors organisée et permet de vérifier l'adéquation entre l'accompagnement proposé et la situation de l'agent. Si tel est le cas, une convention tripartite est alors élaborée permettant de mettre en œuvre l'accompagnement de manière effective.

Le coût facturé par bilan professionnel est calculé par l'application d'un taux horaire fixé par délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Gironde au nombre d'heures consacré par le conseiller en évolution professionnelle au suivi de la situation de l'agent (entre trente heures minimum et quarante heures maximum).

La convention-cadre ainsi que la nouvelle grille tarifaire sont annexées à la présente délibération. La grille tarifaire pourra être actualisée par le Conseil d'administration du Centre de Gestion pour tenir compte de l'évolution des charges de fonctionnement du service.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de pouvoir recourir, le cas échéant, à la mission de bilan professionnel proposée par le Centre de Gestion de la Gironde,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide de pouvoir recourir à la mission de bilan professionnel proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.**

► **Autorise le Président à signer la convention-cadre, et les conventions tripartites en cas de recours à la mission.**

#### **DL2024\_1502\_14 Tableau des effectifs – Modification - Décision**

Rapporteur : Philippe DUCAMP

**Votants pour :** Claude GANELON, Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Huguette PANOZZO, Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN, Matthieu FONMARTY, Dominique SAINT-MARTIN, Didier MAU, Christian VELLA, Franck SIMONNET, Annie BEZAC, Christine CORNET, Christian DECAUDIN, Laurence GANELON, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Guillaume LAFON, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Pour faire suite aux mutations et aux recrutements en cours, il est proposé la modification du tableau des effectifs à compter du 15 février 2024 ainsi qu'il suit :

Ouverture de :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet
- 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 1<sup>e</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet

Fermeture de :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>e</sup> classe à temps complet
- 1 poste de chef de police à temps complet
- 1 poste de technicien à temps complet

Les fermetures de postes ont été proposées pour avis au Comité Social Territorial du 24 janvier 2024 qui s'est prononcé favorablement.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide les ouvertures et fermetures de postes telles qu'indiquées ci-dessus.**

► **Décide de modifier le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération à compter du 15 février 2024.**

*Didier MAU remercie et félicite Philippe DUCAMP pour la qualité de sa présentation, puis remercie pour tout le travail qui est fait en commission et l'essentiel du travail est fait lorsque les sujets arrivent en Bureau des Maires. Il remercie et félicite ensuite les services, en particulier les collaborateurs qui préparent tous ces dossiers et la direction générale avec le pilotage du service des finances, parce que les documents préparés sont très clairs, précis, complets, que ce sont des aides précieuses à la décision, d'autant que cela a malheureusement trop longtemps fait défaut.*

*Didier MAU remercie Monsieur le Maire et les collègues d'Arsac d'accueillir encore une fois le conseil communautaire dans leur salle, qui est parfaitement bien conçue, bien adaptée, qui joue un rôle important dans la qualité des travaux et dans laquelle l'assemblée reviendra volontiers.*

### **Communication**

#### **Reprise des travaux de voirie**

*Claude GANELON indique que des travaux ont été effectués sur certaines routes communautaires et qu'ils reprendront au printemps. Il précise qu'il avait été demandé de faire les travaux après les vendanges qui nécessitent l'utilisation de tracteurs mais qu'il a plu énormément et que les travaux n'ont pas tenu, que les travaux de reprise de voirie se feront au printemps, sans dépense complémentaire.*

**Liste des élus présents lors de la séance du Conseil Communautaire du 15 février 2024 :**

AURIER Frédéric  
BEZAC Annie  
CABEZAS Denis  
COLMONT-DIGNEAU Chrystel  
DECAUDIN Christian  
DIGEON Monique  
DUCAMP Philippe  
FEDIEU Dominique  
FONMARTY Matthieu  
GANELON Claude  
GANELON Laurence  
GOFFRE Jean-Claude  
LALANNE Sylvain  
MARTIN Sophie  
MAU Didier  
PALIN Karine  
PERNEGRE Chantal  
ROUSSEL Marjorie  
SAINT-MARTIN Dominique  
SAVIN DE LARCLAUZE Anne  
SEGUIN Marie-Christine  
TOUSSAINT Alexis  
VALLIER Martine  
VELLA Christian

Le secrétaire de séance,

Sylvain LALANNE



Le Président,

Didier MAU

